



Référentiel des compétences professionnelles pour le déploiement d'une politique numérique, destiné à structurer la mise en place des formations des personnels d'encadrement

(9 septembre 2009)

L'intégration des technologies numériques éducatives dans les pratiques professionnelles des personnels d'encadrement est un enjeu majeur pour la modernisation du système éducatif et l'amélioration de ses performances.

C'est un impératif institutionnel :

- pour répondre aux exigences du socle commun de connaissances et de compétences ;
- pour favoriser la généralisation des Brevets Informatique et Internet (B2i®) ;
- pour accompagner l'usage pédagogique des environnements numériques de travail dans les établissements et les circonscriptions.

C'est également une nécessité pour tenir compte de la culture des nouvelles générations nées avec le numérique et, dès lors, accompagner le renouvellement profond des méthodes pédagogiques, notamment dans le contexte de la généralisation du certificat informatique et internet (C2i®) niveau 2 « enseignant » (C2i2e) dans la formation initiale et continue des enseignants.

Ceci implique une formation et un accompagnement des personnels d'encadrement, qui soient à la hauteur de ces enjeux. L'objectif de la formation est de les aider à développer les compétences professionnelles nécessaires à une intégration efficace des technologies numériques éducatives dans le cadre d'une politique numérique en cohérence avec l'ensemble des parties prenantes locales. Cette politique numérique doit permettre de généraliser les usages raisonnés en prenant en compte tous les paramètres (matériels, organisationnels, humains, budgétaires, managériaux...) au niveau d'une circonscription, d'un établissement ou dans le cadre d'une discipline, en articulation avec les politiques numériques académique et nationale, afin de favoriser le développement des usages pédagogiques des technologies numériques dans une communauté scolaire.

Pour inscrire dans la durée l'atteinte de cet objectif et répondre aux exigences des nouvelles orientations de la formation des personnels d'encadrement, il convient de fixer un cadre national afin de se prémunir de trop grandes disparités locales. Il est donc nécessaire de définir un référentiel de compétences commun pour structurer la mise en place des formations initiales et continues de tous les personnels d'encadrement.

Ce référentiel national comporte 25 compétences réparties dans 3 domaines :

- A. Concevoir et réunir les conditions pour mettre en place une politique numérique.
- B. Assurer la généralisation des usages professionnels des technologies numériques.
- C. Evaluer les politiques numériques et la généralisation des usages professionnels des technologies numériques.

Référentiel national des compétences professionnelles des personnels d'encadrement pour le déploiement d'une politique numérique

A. Concevoir et réunir les conditions pour mettre en place une politique numérique

Assurer le pilotage et la cohérence d'une politique numérique dans toutes ses dimensions en prenant en compte tous les acteurs.

Compétences
1. Décliner une politique numérique locale en cohérence avec le projet académique, les besoins pédagogiques et les attentes des différents acteurs.
2. Anticiper l'impact de l'introduction d'une politique numérique dans le fonctionnement de l'établissement, les usages professionnels des personnels et les pratiques des usagers.
3. Prendre en compte l'impact des projets numériques sur les aspects humains, budgétaires et organisationnels.
4. Programmer la mise en œuvre d'une politique numérique en y associant l'ensemble des acteurs.
5. Être capable d'organiser une délégation cohérente des responsabilités au sein de sa structure ou dans le cadre de ses missions.
6. Penser l'organisation d'une formation de l'ensemble des acteurs, notamment en utilisant des dispositifs hybrides et dans la perspective du C2i2e pour les enseignants.
7. Comprendre la place et les rôles spécifiques des différents acteurs (ministère, académie, collectivités territoriales, associations, personnels, parents, élèves...).
8. Savoir expliciter la pertinence d'un projet numérique en regard des objectifs visés.
9. Veiller à la disponibilité des infrastructures, des services et des ressources en adéquation avec le projet.
10. Assurer la sécurité des personnes et des biens.

B. Assurer la généralisation des usages professionnels des technologies numériques

Acquérir une culture professionnelle numérique afin de pouvoir appréhender les enjeux des usages pédagogiques des environnements, des réseaux et des services numériques qui favorisent le travail collectif, la communication et la construction des apprentissages.

Compétences
1. Orienter l'usage des technologies numériques dans une démarche collective d'acquisition et d'évaluation des connaissances et des compétences du socle commun notamment les piliers 4, 6 et 7.
2. Intégrer l'ensemble des personnels dans une démarche collective d'évaluation des compétences TIC (B2i® et C2i®).
3. Impulser le travail en équipe et l'élaboration collective de connaissances via les réseaux numériques.
4. Organiser la continuité des apprentissages accompagnés ou autonomes, individuels ou collectifs, dans et hors du temps scolaire, dans et en dehors de l'établissement pour favoriser le déploiement des usages pédagogiques dans un souci de suivi personnalisé des élèves.
5. Prendre en compte la diversité des dispositifs et des publics.
6. Valoriser et mutualiser les pratiques innovantes.
7. Connaître, appliquer et faire respecter les règles juridiques des usages du numérique.
8. Respecter et diffuser la déontologie de la communication électronique et de l'usage des environnements numériques.
9. Concevoir et mettre en place une politique documentaire intégrant l'usage du numérique.

C. Evaluer les politiques numériques et la généralisation des usages professionnels des technologies numériques

Exploiter des indicateurs dans une perspective de régulation du projet en vue de généraliser les usages professionnels des technologies numériques (Passer de la collecte d'informations à l'évaluation, du recueil à l'analyse.).

Compétences
1. Evaluer l'usage pédagogique des technologies numériques par les enseignants, en particulier en référence au C2i2e
2. Mesurer les effets de la politique numérique menée au regard de l'acquisition des compétences (B2i® et C2i® , socle commun) et des pratiques innovantes.
3. Évaluer la cohérence des mises en œuvre de la politique numérique au niveau de l'académie, de la circonscription, de l'établissement.
4. Faire évoluer la politique numérique en fonction des résultats des évaluations.
5. Analyser les évaluations pour favoriser la généralisation des pratiques innovantes.
6. S'approprier les problématiques nationales et internationales d'évaluation des usages des technologies numériques.

Composition du groupe de travail national « Compétences TICE des personnels d'encadrement »

MEN - SG - STSI C / Sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation

Jean-Paul Bellier	<i>STSI C3, Chef du bureau de la formation et de la Qualité</i>
Jean Heutte	<i>STSI C3, Programme formation aux TICE et accompagnement (Rapporteur du GTN)</i>
Elisabeth Counil	<i>STSI C3, Programme formation aux TICE et accompagnement</i>
Jean-Loup Burtin	<i>STSI C1, Programme usage des TICE</i>
Roland Gailleton	<i>STSI C1, Programme usage des TICE</i>
Marie-Christine Milot	<i>STSI C1, Programme usage des TICE</i>

ESEN

Corinne Bronn	<i>Département des formations</i>
Jean Duchaine	<i>Département des Ressources et des Etudes</i>

IGEN

Philippe Claus	<i>Doyen du groupe enseignement primaire</i>
Alain Séré	<i>Responsable de la cellule TICE</i>

Personnels d'encadrement en académie

Marylène Aragon-Dupont	<i>IEN 1^{er} degré (Toulouse)</i>
Yaël Briswalter	<i>IA-IPR Lettres (Grenoble)</i>
Pierre Danel	<i>IA-IPR EVS (Clermont-Ferrand)</i>
Olivier Dulac	<i>Principal de collège (Rouen)</i>
Muriel Duplessy	<i>IEN 1^{er} degré (Reims)</i>
Lionel Tarlet	<i>IA-DSDEN Adjoint (Lyon)</i>

*MEN - SG - STSI C3 / SDTICE Bureau de la formation et de la Qualité
Programme « Formation aux TICE et accompagnement »
Projet « Formation aux TICE des personnels d'encadrement »*

<http://www.educnet.education.fr/formation/formation-tice-des-personnels/encadrement>

Contact : jean.heutte@education.gouv.fr